

**ANNONCE EN PRÉVISION DE LA CONVOCATION DE 2021 AU CONCOURS DE MICRO-RÉCITS "PURORRELATO" PROMU PAR LE CONSORTIUM CASA ÁFRICA.**

Pourra participer et prétendre aux prix toute personne physique âgée de plus de 18 ans, auteur(e) de micro-récits correspondant au thème de la convocation.

**Thème de 2021** : libre, à la seule condition d'être lié à l'Afrique.

**Délai de soumission** : deux mois à compter du jour suivant la publication de l'extrait de la convocation au BOE. La convocation sera également publiée sur le site internet de Casa África (<http://www.casafrika.es/es>).

**IMPORTANT** : LES MICRO-RÉCITS NE PEUVENT ÊTRE SOUMIS AVANT LA PUBLICATION DE L'APPEL À CANDIDATURES CORRESPONDANT DANS LE JOURNAL OFFICIEL DE L'ÉTAT.

La présentation des demandes de participation et des documents justificatifs, y compris les micro-récits, doit être effectuée par voie électronique, ou dans l'un des lieux établis à l'article 16.4 de la loi 39/2015, du 1er octobre, de la Procédure Administrative Commune des Administrations Publiques.

**Critères d'évaluation** : pour l'évaluation des micro-récits, afin d'établir l'ordre de priorité qui en découle ainsi que pour la sélection de chaque concours, le jury tiendra compte des critères d'évaluation suivants, qui seront pondérés en fonction de la note maximale attribuée à chacun d'eux :

- a) La qualité et la compétence littéraire ainsi que la maîtrise du genre du micro-récit. De 0 à 10 points.
- b) La créativité et l'approche novatrice ou l'originalité du texte. De 0 à 10 points.
- c) L'adéquation au thème, exigeant toujours un lien avec le continent et ne favorisant pas une image stéréotypée de l'Afrique. De 0 à 10 points.

Pour l'année 2021, la valeur économique de ces prix est la suivante :

- Premier prix : 600 euros.
- Deuxième prix : 300 euros
- Troisième prix : 200 euros

Outre les prix dotés financièrement, Casa África pourra décerner des accessits ou des mentions spéciales aux auteur(e)s dont le texte est classé entre la quatrième et la sixième place dans l'ordre de priorité notifié dans la résolution d'attribution de chaque appel à candidatures.

Le Consortium Casa África, par le biais des moyens de publicité dont il dispose, fera connaître les mérites des personnes récompensées dans le cadre du concours et, à cet effet, pourra organiser une cérémonie publique de remise des prix.

Las Palmas des Grandes Canaries, le 18 juin 2021.

---

Article 16.4 de la Loi 39/2015, du 1er octobre, de la Procédure Administrative Commune des Administrations Publiques :

*“Les documents que les intéressés adressent aux organismes des Administrations Publiques pourront être présentés :*

*a) Dans le registre électronique de l'Administration ou de l'Organisme auquel ils sont adressés, ainsi que dans les autres registres électroniques de l'une des entités mentionnées à l'article 2.1.*

*b) Dans les bureaux de poste, selon les modalités fixées par voie réglementaire.*

*c) Dans les représentations diplomatiques ou les bureaux consulaires d'Espagne à l'étranger.*

*d) Dans les bureaux d'assistance en matière de registre.*

*e) Dans tout autre lieu établi par les dispositions en vigueur.*

*Les registres électroniques de chacune des Administrations doivent être totalement interopérables, de manière à garantir leur compatibilité et leur interconnexion informatique, ainsi que la transmission télématique des inscriptions au registre et des documents présentés dans l'un quelconque des registres”.*